

mission COMPTABILITÉ



Le savoir-faire assuré de mon expert-comptable

Les données comptables de votre entreprise, leur traitement, leur analyse, sont indispensables pour gérer correctement et prendre les bonnes décisions : ne négligez pas votre comptabilité !

La comptabilité est une affaire sérieuse, son mauvais traitement peut entraîner des risques financiers importants : une information erronée sur la santé de votre entreprise, des conséquences fiscales lourdes, des détournements, bref, des pertes de temps et d'argent bien dommageables.

Si vous désirez vous décharger complètement de la comptabilité de votre entreprise, nous nous occupons de toute la tenue comptable.

Vous pouvez vous consacrer sereinement à votre cœur de métier.

Si vous désirez l'accompagnement dans l'organisation de votre service comptable, de la formation, des conseils, une tenue partagée en ligne, de la révision, supervision, audit : tout est possible, nous vous proposons du sur-mesure.

L'expert-comptable a le savoir-faire dans ce domaine et réalise ses travaux dans le respect de normes professionnelles.

**Pour toute précision,
parlez-en à votre expert-comptable.**

Par téléphone 09 72 56 79 85
Par mail contact@perseus-conseil.com
Site internet www.perseus-conseil.com

mission COMPTABILITÉ



Le savoir-faire assuré de mon expert-comptable

Vous vous posez les questions suivantes :

- A quoi sert la comptabilité, quelles informations m'apporte-t-elle?
- Quelles sont mes obligations légales et réglementaires, en fonction de la taille et du secteur d'activité?
- Quels sont mes besoins propres en matière de données et informations et comment m'organiser pour les satisfaire ?
- Pourquoi faire appel à un expert-comptable ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- Nous vous informons sur l'utilité de la comptabilité et toutes les riches informations qu'elle peut vous apporter
- Nous connaissons parfaitement les obligations légales et réglementaires en matière de comptabilité et vous en assurons de leur respect
- Nous vous aidons à définir vos besoins et vous proposons un service sur mesure, pouvant aller de la tenue complète à un conseil de professionnel
- L'expert-comptable a été désigné par le législateur comme le seul professionnel indépendant pouvant faire profession de la tenue, la révision et la supervision de la comptabilité : nous réalisons nos travaux dans le respect des règles

Nos recommandations :

- **Faites confiance** à notre expertise et notre savoir-faire
- **Sécurisez** la mise en conformité avec vos obligations et évitez les irrégularités et les erreurs
- **Soyez vigilant et anticipez** les risques et opportunités, grâce à la bonne information comptable

Nos modalités d'intervention :

- **Information et conseil garantis**, conformément au Code de déontologie de notre profession et nos normes professionnelles
- **Lettre de mission de présentation des comptes** qui formalise nos engagements réciproques